

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
ARRONDISSEMENT DE  
GRENOBLE



## COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024

**Nombre :**

De conseillers en exercice : 26

De présents : 22

De votants : 24

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente d'Autrans.

Sous la Présidence de Mme Maryse NIVON, Adjointe au Maire en charge des finances Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de Noëlle DONET (Pouvoir à Guillaume HENRY), Patrick GAUDILLOT (Pouvoir à Alain CLARET), Chrystèle KERUZORE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Bernard ROUSSET.

### Délibération n° 24/42

#### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS BUDGET GENERAL 01800

**Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.**

Vu le Code Général des Collectivités locales (CGCT), et notamment l'article L-2121-31,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Maryse NIVON, adjointe déléguée aux finances, et après avoir délibéré à la majorité des voix (22 voix "pour" et 2 "abstentions" de Lorraine AGOFROY et Geneviève ROUILLON):

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel se résume ainsi :

#### SYNTHESE CA 2023- Budget Communal 01800

	Investissement	Fonctionnement	Total
<i>Recettes Nettes</i>	1 169 971,94 €	7 452 981,05 €	8 622 952,99 €
<i>Dépenses Nettes</i>	1 445 291,49 €	6 186 075,18 €	7 631 366,67 €
<i>Excédent -&gt; 2023</i>		1 266 905,87 €	
<i>Déficit -&gt; 2023</i>	- 275 319,55 €		
<i>Excédent -&gt; cumulé N-1</i>		649 035,85 €	
<i>Déficit -&gt; cumulé N-1</i>	- 649 193,25 €		
<i>Solde</i>	- 924 512,80 €	1 915 941,72 €	991 428,92 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,  
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**L'Adjointe aux finances,**

**Maryse NIVON**




*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p align="center"><b>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</b></p> <p align="center"><b>Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024</b></p>
<p><b>Nombre :</b> De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 25</p> <p><b>Rapporteur :</b> Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente d'Autrans.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de Noëlle DONET (Pouvoir à Guillaume HENRY), Patrick GAUDILLOT (Pouvoir à Alain CLARET), Chrystèle KERUZORE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Bernard ROUSSET.</p>

### Délibération n° 24/40

## BUDGETS PREVISIONNELS REMONTEES MECANIQUES 2024

Considérant les articles L.2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires et les réunions de travail qui se sont déroulés depuis le 25 janvier 2024,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget des remontées mécaniques présenté par l'adjointe en charge des finances,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 28 mars 2024,

Vu la décision de sursoir aux inscriptions des écritures d'ordre des amortissements pour 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité des voix (23 voix « pour » et 2 voix « contre » de Lorraine AGOFROY et Geneviève ROUILLON) :

- Adopte le budget primitif principal et des remontées mécaniques pour l'exercice 2024 tels que décrits et conformément aux montants ci-dessous :

**Budget des Remontées Mécaniques 2024** équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Fonctionnement  
Dépenses : 1.240.000,00  
Recettes : 1.240.000,00

Investissement  
Dépenses : 308.000,00  
Recettes : 308.000,00

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 038-200056224-20240411-DEL24\_40BP24RM-BF



Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,  
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre-en-Vercors,**  
**Hubert ARNAUD**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
ARRONDISSEMENT DE  
GRENOBLE



## COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

### Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024

**Nombre :**

De conseillers en exercice : 26

De présents : 22

De votants : 24

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente d'Autrans.

Sous la Présidence de Mme Maryse NIVON, Adjointe au Maire en charge des finances Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de Noëlle DONET (Pouvoir à Guillaume HENRY), Patrick GAUDILLOT (Pouvoir à Alain CLARET), Chrystèle KERUZORE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Bernard ROUSSET.

### Délibération n° 24/38

## ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

### BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES

**Monsieur le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.**

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des remontées mécaniques en date du 28 mars 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryse NIVON Adjointe au Maire en charge des finances, et après avoir délibéré à la majorité des voix (22 voix « pour » et 2 « abstentions » de Lorraine AGOFROY et Geneviève ROUILLON) :

- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

SYNTHESE CA 2023 - Budget annexe RM 01820			
	Investissement	Exploitation	Total
Recettes Nettes	485 092,18 €	1 591 631,51 €	2 076 723,69 €
Dépenses Nettes	375 604,45 €	1 647 576,02 €	2 023 180,47 €
<b>Déficit -&gt; 2023</b>		<b>- 55 944,51 €</b>	
<b>Exédent -&gt; 2023</b>	<b>109 487,73 €</b>		
Exédent -> cumulé N-1	171 111,35 €		
Déficit -> cumulé N-1		-193 756,77	
<b>Solde</b>	<b>280 599,08 €</b>	<b>- 249 701,28 €</b>	<b>30 897,80 €</b>

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 038-200056224-20240411-DEL24\_38CA23RM-BF



- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,  
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**L'Adjointe aux finances,  
Maryse NIVON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
ARRONDISSEMENT DE  
GRENOBLE



## COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

### Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024

**Nombre :**  
De conseillers en exercice : 26  
De présents : 22  
De votants : 24

Rapporteur : Maryse NIVON

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente d'Autrans.

Sous la Présidence de Mme Maryse NIVON, Adjointe au Maire en charge des finances Francis BUISSON a été élu secrétaire.

Présents tous les membres en exercice à l'exception de Noëlle DONET (Pouvoir à Guillaume HENRY), Patrick GAUDILLOT (Pouvoir à Alain CLARET), Chrystèle KERUZORE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Bernard ROUSSET.

### Délibération n° 24/36

## ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS

### BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

**Monsieur le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Maryse NIVON Adjointe au Maire en charge des finances, et après avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

SYNTHESE CA 2023 - Budget annexe EAS 01801			
	Investissement	Exploitation	Total
Recettes Nettes	284 352,19 €	1 140 452,14 €	1 424 804,33 €
Dépenses Nettes	187 583,75 €	1 293 083,11 €	1 480 666,86 €
<b>Excédent -&gt; 2023</b>	<b>96 768,44 €</b>		
<b>Déficit -&gt; 2023</b>		<b>- 152 630,97 €</b>	
Excédent -> cumulé N-1	895 559,55 €	84 086,34 €	
Déficit -> cumulé N-1			
<b>Solde</b>	<b>992 327,99 €</b>	<b>- 68 544,63 €</b>	<b>923 783,36 €</b>

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,



- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,  
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**L'Adjointe aux finances,  
Maryse NIVON**




*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024</b></p>
<p><b>Nombre :</b> De conseillers en exercice : 26 De présents : 22 De votants : 25</p> <p>Rapporteur : Maryse NIVON</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente d'Autrans.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire Francis BUISSON a été élu secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de Noëlle DONET (Pouvoir à Guillaume HENRY), Patrick GAUDILLOT (Pouvoir à Alain CLARET), Chrystèle KERUZORE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Bernard ROUSSET.</p>

### Délibération n° 24/45

### BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2024

Considérant les articles L.2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires et les réunions de travail qui se sont déroulés depuis le 25 janvier 2024,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal présenté par l'adjointe en charge des finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité des voix ( 23 voix « pour » et 2 voix « contre » de Lorraine AGOFROY et Geneviève ROUILLON) :

- **Adopte** le budget primitif principal et des remontées mécaniques pour l'exercice 2024 tels que décrits et conformément aux montants ci-dessous :

**Budget Principal 2024** équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Fonctionnement  
Dépenses : 8.325.452,00  
Recettes : 8.325.452,00

Investissement  
Dépenses : 3.521.305,00  
Recettes : 3.521.305,00

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 038-200056224-20240411-DEL24\_45BP24COM-BF



Transmis à monsieur le préfet de l'Isère,  
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,  
Hubert ARNAUD**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hubert Arnaud', written over the bottom part of the municipal seal.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

*- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*

*- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*